

15386/18

(OR. en)

PRESSE 71
PR CO 71

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3662^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 10 décembre 2018

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité	4
Balkans occidentaux	4
Coopération UE - Union africaine	5
Ukraine	5
Iran	6
Venezuela	6

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions sur la Libye	7
– Conclusions sur le Myanmar/la Birmanie	7
– Conclusions sur la stratégie de l'UE pour l'Inde	8
– Conclusions sur les femmes, la paix et la sécurité	9
– Mesures restrictives - intégrité territoriale de l'Ukraine	9
– Appui à la destruction des armes chimiques syriennes	10
– Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	10
– Relations avec la République démocratique du Congo	11
– Relations avec l'Érythrée	11
– Sanctions à l'encontre de la Somalie	12
– Sanctions à l'encontre du Soudan du Sud	12
– Relations avec la Jordanie	13

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Groupements tactiques de l'UE	13
– EUCAP Somalia	13
– EUTM RCA	14

ÉLARGISSEMENT

– Conseil de stabilisation et d'association UE-Kosovo	14
– Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie	15

AGRICULTURE

– Encéphalopathies spongiformes transmissibles: certification sanitaire à l'importation dans l'UE	15
– Boissons spiritueuses: enregistrement de la "Tequila" en tant qu'indication géographique	15

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Actualité**

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont évoqué les droits de l'homme, étant donné que la session du Conseil des affaires étrangères se déroulait le même jour que la Journée des droits de l'homme, qui marquait, cette année, le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Balkans occidentaux

Les ministres des affaires étrangères ont discuté des Balkans occidentaux. Après une année caractérisée par des relations très intenses entre l'UE et les Balkans occidentaux, les ministres ont eu l'occasion de faire le point sur les relations et la coopération de l'UE avec la région. Ils ont réaffirmé l'attachement sans équivoque de l'UE à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux. Ils ont également rappelé leurs attentes à l'égard des progrès que la région doit réaliser par la suite sur la voie menant à l'Europe, en particulier en ce qui concerne l'État de droit et la lutte contre la corruption.

Les ministres ont examiné l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine, donnant suite aux échanges qu'ils ont tenus lors de la précédente session du Conseil des affaires étrangères, et ont rappelé la nécessité de former des gouvernements à tous les niveaux et de s'employer à réaliser des progrès dans la mise en œuvre du programme de réformes. Ils ont également souligné qu'il importe de soutenir les efforts déployés pour mettre en œuvre l'accord de Prespa conclu entre Skopje et Athènes. Les ministres ont déclaré être favorables au fait que l'UE accorde une grande importance au dialogue entre Belgrade et Pristina. Dans ce contexte, ils ont également fait part de leurs préoccupations à l'égard de la décision prise par le gouvernement du Kosovo de porter à 100 % les droits sur les produits en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine, en violation manifeste de l'accord de libre-échange centre-européen.

Coopération UE - Union africaine

Les ministres des affaires étrangères ont débattu de la coopération UE - Union africaine (UA) dans la perspective de la première réunion ministérielle UE-UA entre deux sommets, qui se tiendra les 21 et 22 janvier 2019 à Bruxelles. Le débat portera sur trois grands thèmes: les aspects politiques (paix, sécurité et gouvernance), l'économie (investissements, commerce et compétences) et le multilatéralisme (renforcement de la coopération à l'appui de l'ordre mondial fondé sur des règles).

Les ministres ont témoigné d'un intérêt manifeste pour le renforcement du partenariat stratégique de l'UE avec l'Afrique. Ils ont souligné qu'il importe d'instaurer un dialogue avec les jeunes. Ils ont pris note des progrès déjà réalisés en matière de coopération dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la gouvernance, y compris par la signature d'un mémorandum d'accord entre l'UE et l'UA le 23 mai 2018. En ce qui concerne la migration et la mobilité, ils ont mis en évidence les travaux réalisés dans le cadre du plan d'action conjoint de La Valette. Les ministres ont également souligné le rôle essentiel que jouent le secteur privé et l'investissement privé pour stimuler les relations entre l'UE et l'Afrique. Ils se sont félicités de la proposition de nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables.

[Relations UE-Afrique \(informations générales\)](#)

Ukraine

Le Conseil a débattu des derniers événements survenus en Ukraine. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé la **vive** préoccupation que leur inspire le dangereux regain de tensions intervenu dans la mer d'Azov et dans le détroit de Kertch. À cet égard, ils ont rappelé que l'UE ne reconnaît pas les "élections" du 11 novembre 2018 qu'elle juge illégales et illégitimes. Le Conseil a ajouté neuf personnes impliquées dans ces prétendues "élections" à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Au cours du déjeuner, la haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont eu un échange de vues avec le ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Pavlo Klimkin. Ils ont porté toute leur attention sur l'évolution récente de la situation en mer d'Azov, sur la situation en Ukraine en matière de sécurité ainsi que sur un éventuel soutien de l'UE en faveur des régions touchées dans le sud-est de l'Ukraine.

Iran

Le Conseil a débattu de l'Iran. Les ministres ont axé leurs travaux sur la mise en œuvre de l'accord sur le nucléaire iranien, y compris sur les efforts actuellement déployés par l'UE pour préserver des circuits financiers efficaces vers l'Iran et pour poursuivre les relations commerciales légitimes dans le contexte du rétablissement des sanctions américaines le 5 novembre 2018. Ils ont en outre discuté des préoccupations exprimées quant au comportement récent d'acteurs iraniens sur le sol européen, au programme de missiles balistiques de l'Iran et à d'autres aspects liés à la sécurité régionale.

Venezuela

Le Conseil a débattu de la situation au Venezuela. La haute représentante a communiqué aux ministres des affaires étrangères les informations les plus récentes concernant les travaux en cours sur la possibilité de mettre sur pied un groupe de contact international qui pourrait, si les conditions sont réunies, contribuer à faciliter un processus politique. Le Conseil a également confirmé la ferme position qu'il a adoptée concernant les mesures restrictives ciblées qui ont été mises en place à l'encontre du Venezuela.

Les ministres des affaires étrangères ont également rappelé que le scrutin du 20 mai 2018 et ses résultats étaient dépourvus de toute crédibilité, le processus électoral n'ayant pas assuré les garanties nécessaires à la tenue d'élections inclusives et démocratiques. Ils sont convenus d'adopter une approche commune de l'UE dans la perspective du début du deuxième mandat du président Maduro, le 10 janvier 2019.

Le Conseil a également rappelé qu'il est déterminé à apporter son soutien à la population du Venezuela et, dans les pays voisins, à appuyer l'intégration socioéconomique des Vénézuéliens et la résilience des communautés qui les accueillent. Dans ce contexte, les ministres saluent le montant supplémentaire de 20 millions d'euros affecté par la Commission européenne le 4 décembre 2018 pour répondre aux besoins urgents des personnes touchées par la crise socioéconomique au Venezuela.

[Mesures restrictives de l'UE à l'encontre du Venezuela \(informations générales\)](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Conclusions sur la Libye**

Le Conseil a adopté des conclusions sur la Libye. Le Conseil se félicite des résultats de la conférence sur la Libye, que l'Italie a organisée à Palerme les 12 et 13 novembre 2018 et qui faisait suite à la conférence de Paris tenue le 29 mai 2018.

Le Conseil indique que le statu quo en Libye est une source importante d'instabilité et d'insécurité pour les Libyens, leurs voisins et la région tout entière. Il rappelle qu'il ne saurait y avoir qu'une solution politique à la crise libyenne, que celle-ci doit venir des Libyens eux-mêmes dans le cadre d'un processus politique inclusif, avec la participation et la représentation pleines et égales des femmes, et dans le respect total du droit international, y compris les droits de l'homme.

Dans ces conclusions, le Conseil indique que l'UE et ses États membres apportent leur soutien plein et entier au plan d'action remanié que Ghassan Salamé, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, a présenté le 8 novembre au Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE et ses États membres accompagneront activement ses trois volets - politique, économique et en matière de sécurité - conformément à l'approche cohérente globale à long terme en vue de soutenir le processus de transition et de réconciliation mené sous l'égide des Nations unies. Le Conseil abordera aussi des questions liées à la sécurité, à la politique économique, à la stabilisation et aux migrations.

[Lire le texte complet des conclusions sur la Libye](#)

Conclusions sur le Myanmar/la Birmanie

Le Conseil a adopté des conclusions sur la situation au Myanmar/en Birmanie. Le Conseil fait part de sa vive préoccupation quant aux conclusions de la mission internationale indépendante d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, selon lesquelles des violations flagrantes des droits de l'homme ont été commises dans l'État kachin, l'État du Rakhine et l'État shan, en particulier par les forces armées du Myanmar/de la Birmanie (Tatmadaw). L'Union européenne n'a cessé de demander que les responsables de tels crimes répondent de leurs actes. Le Conseil souligne qu'un nouveau mécanisme indépendant visant à approfondir les enquêtes et à préparer une procédure pénale impartiale et indépendante devrait être créé, dans le plein respect de la compétence de la Cour pénale internationale.

Le Conseil a l'intention d'adopter des mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de hauts responsables militaires et d'officiers de la police des frontières responsables de violations des droits de l'homme et est déterminé à assurer un suivi constant de la liste des personnes et entités désignées. Rappelant ses conclusions du 26 février 2018, le Conseil appelle de nouveau le gouvernement du Myanmar/de la Birmanie à prendre sans tarder des mesures significatives et à réaliser des progrès sur les questions de la responsabilité, de l'accès des agences humanitaires et des Nations unies dans l'État de Rakhine, dans l'État kachin et dans l'État shan, et à créer des conditions propices à un retour sûr, volontaire et digne des personnes déplacées, vers leur lieu d'origine. Le Conseil salue en outre la coopération fournie jusqu'à présent à l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies et réaffirme qu'il continue de soutenir résolument la transition démocratique, le processus de paix et de réconciliation nationale et un développement socio-économique inclusif au Myanmar/en Birmanie.

[Lire le texte complet des conclusions sur le Myanmar/la Birmanie](#)

[Relations de l'UE avec le Myanmar/la Birmanie \(fiche d'information du SEAE\)](#)

Conclusions sur la stratégie de l'UE pour l'Inde

Le Conseil a adopté des conclusions sur une stratégie de l'UE pour l'Inde. Le Conseil a approuvé la communication conjointe intitulée "Éléments d'une stratégie de l'UE pour l'Inde", qui a été présentée par la haute représentante, Federica Mogherini, et la Commission européenne et qui, avec les présentes conclusions, établit le cadre stratégique d'une coopération renforcée et élargie de l'UE avec l'Inde durant les années à venir.

Le Conseil se félicite que l'Inde assume un rôle et des responsabilités de plus en plus importants sur la scène internationale, grâce à sa politique étrangère ambitieuse et à son économie en croissance rapide. Dans le cadre de leur partenariat stratégique, l'UE et l'Inde s'emploient à promouvoir de concert la paix et la sécurité et à renforcer ensemble l'ordre mondial fondé sur des règles.

Dans ses conclusions, le Conseil cherche à renforcer la coopération entre l'UE et l'Inde en vue de promouvoir un multilatéralisme effectif, la croissance et la prospérité dans l'UE et en Inde ainsi que dans l'ensemble de la région asiatique, de relever les défis au niveau mondial, tels que le développement durable, et d'œuvrer aux intérêts en matière de sécurité.

[Lire le texte complet des conclusions sur la stratégie de l'UE pour l'Inde](#)

[Communication conjointe: "Éléments d'une stratégie de l'Union européenne pour l'Inde", communiqué de presse de la Commission, 20 novembre 2018](#)

[L'UE et l'Inde: Fiche d'information sur une nouvelle stratégie pour l'Inde](#)

Conclusions sur les femmes, la paix et la sécurité

Le Conseil a adopté des conclusions sur les femmes, la paix et la sécurité. Le Conseil rappelle que l'Union européenne et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre intégralement le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, qui comprend la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et ses résolutions de suivi, en veillant à ce que ce programme soit pleinement intégré dans toutes les politiques et tous les efforts de l'UE visant à promouvoir le rôle important de l'engagement des femmes en faveur d'une paix durable, de la sécurité, des droits de l'homme, de la justice et du développement.

Dans ses conclusions, le Conseil se félicite de la nouvelle approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. Cette approche souligne qu'il faut systématiquement intégrer une perspective de genre dans l'ensemble des domaines et activités liés à la paix et à la sécurité ainsi que dans l'action extérieure de l'UE dans son ensemble, et qu'il est nécessaire pour l'UE de mobiliser, rendre autonomes, protéger et soutenir les femmes et les filles afin d'aider tous les pays à instaurer une paix et une sécurité viables et durables, qui constituent des composantes intrinsèques des droits de l'homme et du développement durable.

[Lire le texte complet des conclusions sur les femmes, la paix et la sécurité](#)

Mesures restrictives - intégrité territoriale de l'Ukraine

Le Conseil a ajouté neuf personnes à la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine. Elles sont inscrites sur la liste en raison de leur implication dans de prétendues "élections" dans les soi-disant "République populaire de Donetsk" et "République populaire de Louhansk". Par leurs actions, elles ont contribué à compromettre davantage l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

L'UE considère que ces "élections" sont illégales et illégitimes et ne les reconnaît pas. Dans une déclaration publiée le 10 novembre 2018, l'UE a condamné ces "élections", estimant qu'elles portent atteinte au droit international, compromettent les engagements pris au titre des accords de Minsk et violent la souveraineté et le droit de l'Ukraine.

Les mesures consistent en une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne et en un gel des avoirs, ce qui signifie que ces personnes ne peuvent entrer sur le territoire d'aucun des États membres de l'UE, que tous les avoirs appartenant à ces personnes dans l'UE sont gelés et que les personnes et entités établies dans l'UE ne peuvent mettre aucun fonds à leur disposition.

La décision porte à 164 le nombre total des personnes inscrites sur la liste de l'UE. Par ailleurs, l'UE a institué un gel des avoirs à l'encontre de 44 entités dans le cadre de ce régime de sanctions. Les actes juridiques, qui comportent les noms des personnes concernées, sont publiés au Journal officiel de l'UE.

[Aperçu des mesures restrictives de l'UE en réaction à la crise en Ukraine](#)

[Déclaration de la haute représentante au nom de l'UE sur les "élections" prévues dans la soi-disant "République populaire de Louhansk" et dans la soi-disant "République populaire de Donetsk" le 11 novembre 2018](#)

Appui à la destruction des armes chimiques syriennes

Le Conseil a prolongé la période de mise en œuvre de cette décision relative à la fourniture d'images satellite à l'appui des missions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Syrie durant douze mois. Cette prolongation permettra à l'OIAC de poursuivre la mise en œuvre des activités et d'atteindre ses objectifs prévus.

L'UE a fourni plus de 17 millions d'euros pour la destruction du programme d'armes chimiques syrien et 2,3 millions d'euros à l'appui des activités du mécanisme d'établissement des faits liées aux tâches du mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

[L'UE et la crise en Syrie](#)

Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire

Le Conseil a adopté une décision visant à fournir l'assistance de l'UE à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Vienne et au Bureau de lutte contre le terrorisme (ONUCT) à New York, à l'appui des efforts déployés en vue de promouvoir l'adhésion universelle à la convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (CNT) et la mise en œuvre effective de celle-ci. Il s'agit de l'un des principaux éléments de l'architecture en matière de sécurité nucléaire et de lutte contre le terrorisme au niveau mondial.

Les objectifs de ce soutien sont d'accroître le nombre de parties à la CTN, de mieux faire connaître la CTN aux responsables politiques et décideurs nationaux, et de susciter un renforcement des capacités, en vue d'améliorer les législations nationales et de renforcer les capacités des parties prenantes nationales, y compris le personnel de la justice pénale en ce qui concerne l'enquête, les poursuites et le jugement des affaires de terrorisme nucléaire.

La CTN fait obligation aux États parties de coopérer pour empêcher ou poursuivre les actes de terrorisme nucléaire en adoptant les mesures législatives et techniques nécessaires afin de protéger les matières, installations et engins nucléaires, et de prévenir tout accès non autorisé par des tiers. Elle contribue aussi à favoriser la coopération internationale qui comprend le partage d'informations et l'assistance en lien avec des enquêtes pénales et procédures d'extradition ainsi que l'échange d'informations concernant la protection ou la récupération de matières acquises de manière illégale en cas de sabotage ou de menace crédible de tels actes.

[Désarmement, non-prolifération et contrôle des exportations d'armements](#) (site web du SEAE)

Relations avec la République démocratique du Congo

Le 10 décembre 2018, le Conseil a prolongé les mesures restrictives actuellement en place contre la République démocratique du Congo jusqu'au 12 décembre 2019. Ces sanctions consistent en un gel des avoirs et une interdiction de visa pour l'Union européenne visant 14 personnes. Elles ont été adoptées le 12 décembre 2016 et le 29 mai 2017 en réponse aux entraves au processus électoral en RDC et aux violations des droits de l'homme qui y étaient liées.

Dans ses conclusions de décembre 2017, le Conseil a appelé l'ensemble des acteurs congolais, et en premier lieu les autorités et les institutions congolaises, à jouer un rôle constructif dans le processus électoral. Dans sa décision, compte tenu des élections à venir, le Conseil réaffirme l'importance de la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous dans le respect de l'aspiration du peuple congolais à élire ses représentants. Le Conseil réexaminera à nouveau les mesures restrictives compte tenu des élections en RDC et se tient prêt à les adapter en conséquence.

[Déclaration de la Haute Représentante au nom de l'UE sur la République démocratique du Congo, 22 novembre 2018](#)

[Conclusions du Conseil sur la République démocratique du Congo, 11 décembre 2017](#)

Relations avec l'Érythrée

Le Conseil a décidé d'abroger les mesures restrictives de l'UE à l'encontre de l'Érythrée. Cette décision fait suite à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 14 novembre 2018, de la résolution 2444 (2018) mettant fin avec effet immédiat à toutes les mesures restrictives imposées à l'Érythrée par les Nations unies.

Les sanctions consistaient en une interdiction de vente et de fourniture, à destination ou en provenance de l'Érythrée, d'armements et de matériel connexe. Elles ne comprenaient pas de mesures restrictives dirigées contre des personnes et des entités.

[Résolution 2444 \(2018\) du CSNU, site web du CSNU, 14 novembre 2018](#)

[Délégation de l'UE en Érythrée](#)

Sanctions à l'encontre de la Somalie

Le Conseil a modifié sa décision et son règlement concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie, à la suite de l'adoption, le 14 novembre 2018, de la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies. Il est maintenant possible de désigner des personnes commettant des actes de violences sexuelles et fondées sur le genre.

La décision et le règlement du Conseil imposant des mesures restrictives, adoptés en raison de la situation en Somalie, comprenaient déjà une disposition sur les violences sexuelles et sexistes, mais seulement dans la mesure où ces actes constituaient une violation du droit international applicable en Somalie. Les critères de désignation modifiés permettent désormais au Comité des sanctions des Nations unies de sanctionner des personnes qui commettent des actes de violences sexuelles et fondées sur le genre, indépendamment du droit international applicable en Somalie.

Le régime de sanctions actuel concernant la Somalie est un régime établi par les Nations unies et transposé par l'UE. Il y a actuellement quinze personnes et une entité (le groupe terroriste Al-Shabaab) inscrites sur la liste des personnes et entité visées par les sanctions.

[Résolution 2444 \(2018\) du CSNU, site web du CSNU, 14 novembre 2018](#)

Sanctions à l'encontre du Soudan du Sud

Le Conseil a modifié sa décision et son règlement concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan du Sud, à la suite d'une mise à jour par le comité du CSNU, le 21 novembre 2018, des informations relatives à l'une des personnes faisant l'objet de mesures restrictives. Les personnes soumises à des mesures restrictives de l'UE en raison de la situation au Soudan du Sud sont au nombre de neuf au total, dont huit figurent sur les listes des Nations unies.

[Soudan du Sud: le Conseil adopte des conclusions, 16 avril 2018](#)

Relations avec l'Ukraine

Le Conseil a approuvé la position de l'UE, en vue de la cinquième réunion du Conseil d'association avec l'Ukraine qui se tiendra à Bruxelles le 17 décembre 2018.

[Relations UE-Ukraine](#)

Relations avec la Jordanie

Le Conseil a adopté la position à adopter au nom de l'UE au sein du conseil d'association institué par l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre l'UE et la Jordanie.

[Relations de l'UE avec la Jordanie](#)

[L'UE et la Jordanie ont adopté des priorités de partenariat et un pacte \(communiqué de presse, 20/12/2016\)](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Groupements tactiques de l'UE

Le Conseil a adopté une déclaration concernant les coûts de transport liés au déploiement terrestre, maritime et aérien de groupements tactiques, qui renouvelle pour deux ans les mêmes engagements que ceux figurant dans la précédente déclaration du Conseil. Le Conseil accepte par conséquent que le mécanisme Athena prenne en charge à titre de coûts communs opérationnels les surcoûts en matière de transport liés au déploiement terrestre, maritime et aérien à bref délai de groupements tactiques jusqu'à la zone d'opération commune.

Athena est un mécanisme qui assure le financement des coûts communs des opérations militaires de l'UE menées au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE.

[Athena - financement des opérations militaires de sécurité et de défense](#)

EUCAP Somalia

Le Conseil a prorogé jusqu'au 31 décembre 2020 le mandat de la mission de l'UE visant au renforcement des capacités en Somalie EUCAP Somalia. Le Conseil a également marqué son accord sur une enveloppe de 66,1 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

La mission a pour mandat de renforcer la capacité de la Somalie à faire respecter le droit maritime civil, en aidant les autorités somaliennes à élaborer les dispositions législatives nécessaires, en renforçant la chaîne pénale dans le domaine maritime et en fournissant formations et matériel. La mission fournit également des conseils sur les politiques au ministère somalien de la sécurité intérieure et à la police pour soutenir les initiatives de l'UE et des partenaires internationaux.

La mission EUCAP Nestor (désormais dénommée EUCAP Somalia) a été lancée en juillet 2012. En décembre 2016, il a été décidé que la mission se concentrerait sur la Somalie en vue d'aider les autorités à renforcer leurs capacités en matière de sûreté maritime afin de leur permettre de faire respecter plus efficacement le droit maritime, y compris pour lutter contre les actes de piraterie. L'EUCAP Somalia est basée à Mogadiscio et le chef de la mission est Maria-Cristina Stepanescu (Roumanie).

L'EUCAP Somalia s'inscrit dans le cadre de l'approche globale de l'UE en Somalie, qui comprend des efforts diplomatiques, une aide au développement, une aide humanitaire ainsi qu'un engagement dans le domaine de l'état de droit et de l'application de la loi. Elle comprend deux missions complémentaires dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE: l'EUNAVFOR opération ATALANTA, qui contribue à lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie et l'EUTM Somalia, qui dispense des conseils militaires au niveau politique et stratégique pour les autorités somaliennes et contribue au développement de capacités de formation propres à l'armée nationale somalienne.

[EUCAP Somalia](#)

EUTM RCA

Le Conseil a modifié le mandat de la mission militaire de formation de l'UE en République centrafricaine (EUTM RCA) pour y inclure un pilier interopérabilité. Cela permettra à la mission de fournir des conseils stratégiques au ministère des affaires intérieures ainsi qu'aux directeurs généraux de la police et de la gendarmerie, en vue d'améliorer l'interopérabilité de la police et de la gendarmerie avec les forces armées.

Le Conseil a lancé EUTM RCA le 16 juillet 2016. La mission contribue à l'approche globale de l'UE et à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays, dans le but de rétablir la sécurité pour la population sur l'ensemble du territoire national de l'Afrique centrale.

[EUTM RCA](#)

ÉLARGISSEMENT

Conseil de stabilisation et d'association UE-Kosovo

Le Conseil a établi la position commune de l'UE en vue de la troisième session du Conseil de stabilisation et d'association UE- Kosovo.

Conseil de stabilisation et d'association UE-Serbie

Le Conseil a établi la position commune de l'UE en vue de la cinquième session du Conseil de stabilisation et d'association UE- Serbie.

AGRICULTURE

Encéphalopathies spongiformes transmissibles: certification sanitaire à l'importation dans l'UE

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe IX du règlement (CE) n° 999/2001 et l'annexe XV du règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission en ce qui concerne la certification sanitaire à l'importation dans l'Union pour les encéphalopathies spongiformes transmissibles (doc. [13380/18](#) + [ADD 1](#)).

Le règlement (CE) n° 999/2001 fixe les règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les bovins, les ovins et les caprins. Il s'applique à la production et à la mise sur le marché des animaux vivants et des produits d'origine animale et, dans certains cas spécifiques, à leurs exportations. Il constitue également la base juridique de la classification des États membres et des pays tiers, ou de leurs régions, en fonction de leur statut au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) parmi les pays ou régions à risque d'ESB négligeable, à risque d'ESB contrôlé et à risque d'ESB indéterminé.

Boissons spiritueuses: enregistrement de la "Tequila" en tant qu'indication géographique

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à un règlement de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 110/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'enregistrement de la boisson spiritueuse "Tequila" en tant qu'indication géographique (Indication géographique - doc. [14255/18](#)).

La "Tequila" est une boisson spiritueuse traditionnellement produite aux États-Unis mexicains par distillation de moûts préparés à partir d'agave de l'espèce Tequilana Weber variété bleue.